5.4 Les accès et le trafic

Le sud de la ville de Marseille est desservi par un seul axe majeur à savoir l'autoroute A50. De grands boulevards quadrillent ensuite la ville et desservent les différents quartiers.
Marseille est également desservi par une ligne de chemin de fer, un port et un aéroport qui est excentré d'environ 20 km.

Figure 14 : Voie routières et ferroviaires dans l'environnement du projet
Source : Géoportail

L'accès à la zone de projet se fait depuis la rue Gaston Berger qui est reliée uniquement au boulevard Paul Claudel.

Un projet de liaison au boulevard Romain Rolland via le boulevard Trollat est en cours de discussion (en rouge ci-dessous).

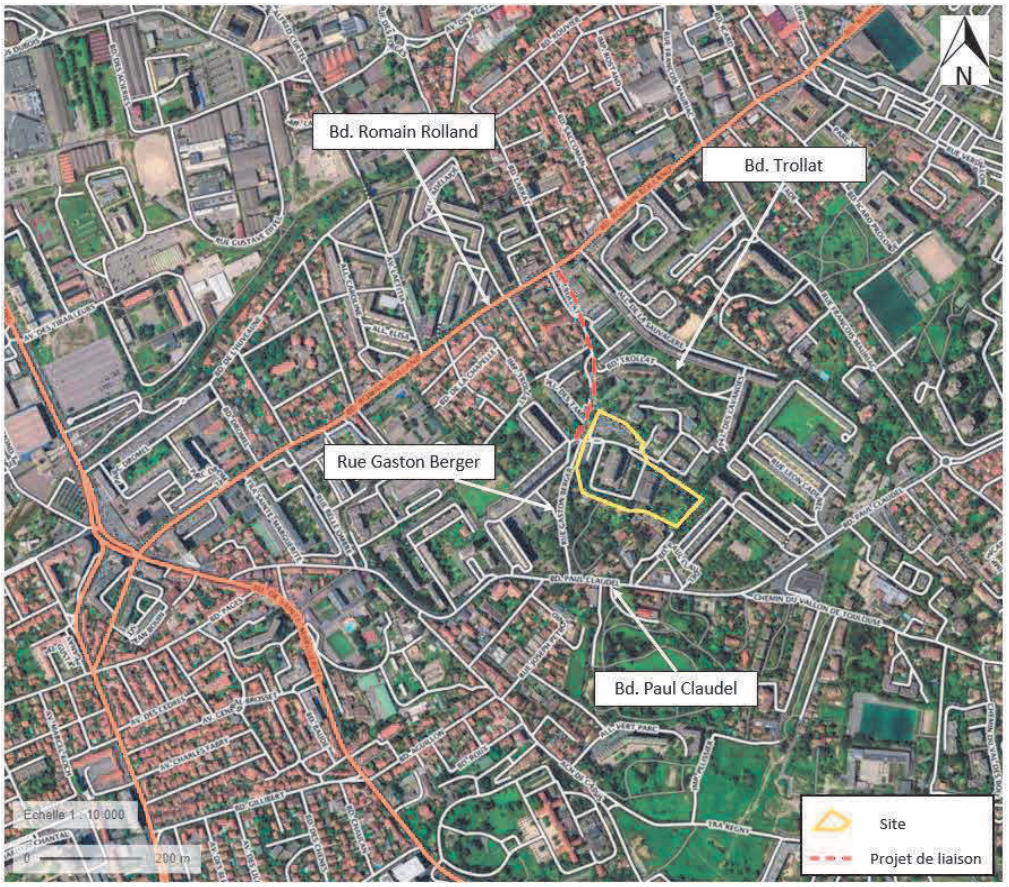

Figure 15 : Voie routières dans l'environnement proche du projet
Source : Géoportail

Concernant le trafic, le tableau ci-dessous détaille le trafic moyen annuel journalier des routes proches du projet :

Routes	Trafic moyen journalier (deux sens)	Source
Boulevard Paul Claudel	138 793	Direction de Pole Espace Public Voirie Circulation de Marseille (2017)
Boulevard Romain Rolland	133 184	Direction de Pole Espace Public Voirie Circulation de Marseille (2018)
Boulevard Trollat	5 200	Estimation Environ 40 000 m² de zone d'habitation desservie par ce boulevard avec une moyenne de 600 personnes à l'hectare[1] et présence de l'école (200 élèves)
Rue Gaston Berger	9 000	Estimation Environ 75 000 m² de zone d'habitation desservie par cette rue avec une moyenne de 600 personnes à l'hectare[1]

Tableau 4 : Trafic moyen annuel journalier des routes proches du projet

[1] Fiche 1 de la Circulaire du 10/05/10 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003

5.5 Agriculture

Par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité :

- Appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC) ;
- IGP (indication géographique protégée) ;
- Label rouge ;
- STG (spécialité traditionnelle garantie) et agriculture biologique.

Au niveau du 10ème arrondissement de Marseille, aucun produit n'est recensé par l'INAO.

De plus, aucune zone agricole, hormis quelques potagers individuels, n'est présente à proximité de la zone de projet.

5.6 Bruit et vibrations

Un Plan de prévention du bruit dans l'environnement est en cours de réalisation par la métropole Aix-Marseille. Cependant, une cartographie du bruit est déjà éditée. Cette carte ci-dessous permet de mettre en évidence les grands axes générant un impact sonore important.

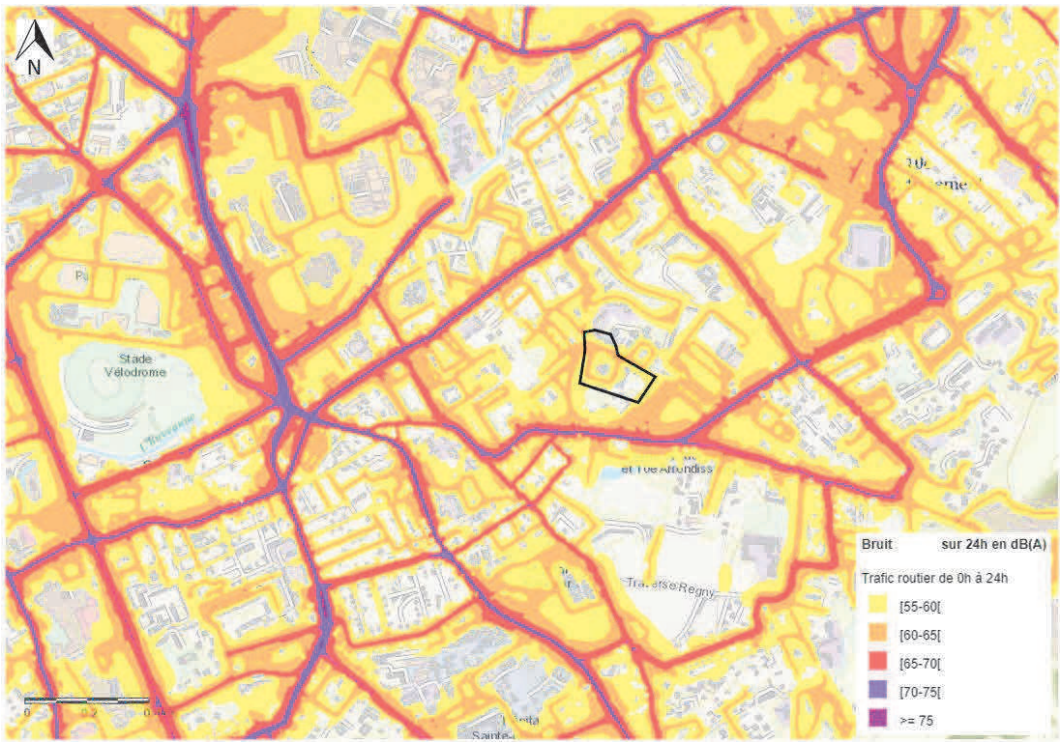

Figure 16 : Emissions sonore à proximité du projet
Source : mamp.maps (Métropole Aix-Marseille)

Cette carte met en évidence que le projet n'est pas situé dans une zone à fortes émissions sonores. La rue Gaston Berger qui dessert la clinique actuelle est une impasse ce qui explique son faible impact sur l'environnement sonore.

5.7 Environnement lumineux

L'environnement lumineux de la zone d'étude est marqué par l'éclairage intenses des axes de circulation.
Au regard de la carte de pollution lumineuse (AVEX – 2016), le projet se situe dans une zone géographique où la pollution lumineuse est forte.

5.8 Risques naturels et industriels

La ville de Marseille est soumise à différents risques, des plans de prévention du risque naturel ou technologique sont donc rédigés. Ces risques concernent :

- Les inondations,
- Les feux de forêt,
- Le retrait ou gonflement d'argiles,
- Les mouvements de terrains.

La zone de projet n'est concernée que par le plan de prévention du risque de mouvement de terrains. La carte ci-dessous est un extrait de ce plan de prévention :

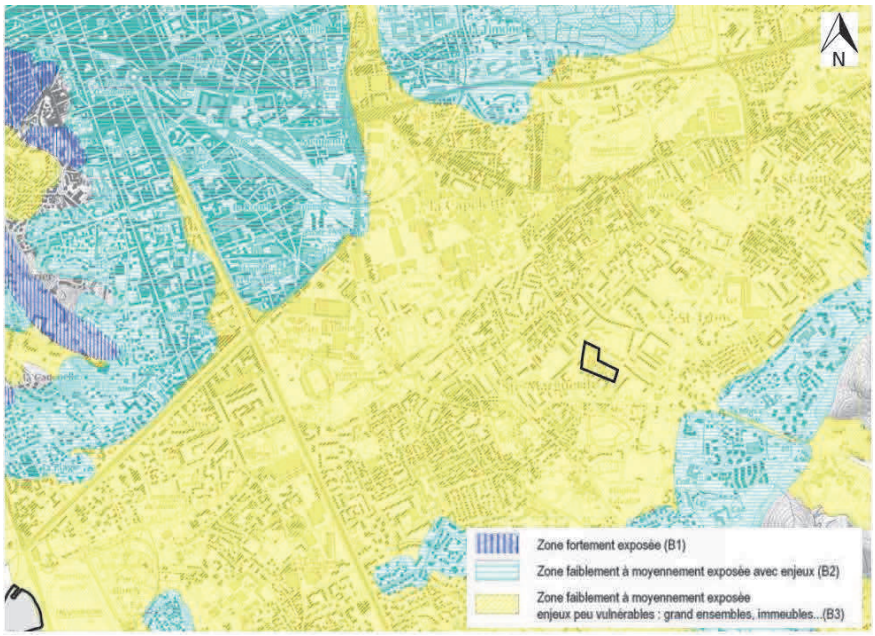

Figure 17 : Risque lié aux mouvements de terrains
Source : Département Bouches du Rhône

Le projet est situé dans une zone faiblement à moyennement exposée.

6 CONCLUSION SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Thématique	Enjeu en regard du projet à l'issue de l'analyse de l'état initial	Synthèse des enjeux	
		Phase de chantier	Phase d'exploitation
Milieu Physique			
Sols	Sol semi perméable en surface. Pas de pollution identifiée mais le site actuel est un site BASIAS. Enjeu spécifique de la phase de chantier : Pollution accidentelle du sous-sol. Conserver l'intégrité du sol (affaissement, effondrement). Enjeu spécifique de la phase d'exploitation **:** Pas d'enjeu significatif.	Moyen	Non significatif
Eaux souterraines	Sol semi perméable en surface. Nappe à 7 m de profondeur. Peu de captage d'eau souterraine. Pas de captage AEP. Enjeu spécifique de la phase de chantier : Pollution accidentelle de la nappe. En phase d'exploitation : Pas d'enjeu significatif.	Faible	Non significatif
Eaux superficielles	Aucun cours d'eau à proximité. Pas d'enjeu significatif.	Non significatif	Non significatif
Air	Qualité de l'air influencée par la circulation et l'urbanisation. Mauvaise qualité de l'air. Enjeu spécifique de la phase de chantier : Enjeu lié à la maîtrise des émissions de poussières en phase de chantier ainsi qu'aux rejets liés à l'utilisation des engins de chantier. Enjeu spécifique de la phase d'exploitation **:** Enjeu lié à la pollution atmosphérique due aux émissions de véhicules motorisés et mode de chauffage.	Moyen	Moyen
Milieu Naturel			
Zones protégées	Contexte très urbain de la zone de projet. La zone naturelle la plus proche est le Parc national des Calanques est située à 960 m à l'est de la zone de projet. Pas d'enjeu significatif.	Non significatif	Non significatif
Continuités écologiques Trames vertes et bleues	Le projet se situe dans un environnement artificialisé. Le projet ne rompt pas de corridor écologique. Pas d'enjeu significatif.	Non significatif	Non significatif
Milieu naturel au droit de la zone de projet	Le site est occupé par une clinique. Présence d'une zone végétalisée en partie est.	Moyen	Moyen
Paysage et Patrimoines			
Paysage	Environnement urbanisé et résidentiel. Présence de barres d'immeuble encerclant la zone de projet. Présence du « château de La Sauvagère » considéré comme un élément bâti remarquable dans le PLU pour son aspect historique et architectural.	Non significatif	Moyen
Vestiges archéologiques	Le projet n'est concerné par aucun zonage au titre de la protection du patrimoine archéologique.	Nul	Nul
Monuments historiques et sites classés et inscrits	Le projet n'est concerné par aucun zonage au titre de la protection des monuments historiques et sites classés et inscrits.	Nul	Nul

Thématique	Enjeu en regard du projet à l'issue de l'analyse de l'état initial	Synthèse des enjeux	
		Phase de chantier	Phase d'exploitation
Milieu Humain			
Voisinage humain	Quartier très résidentiel avec des habitations de type immeuble. Enjeu spécifique de la phase de chantier : Enjeux liés à la gêne globale engendrée par les travaux (bruit, poussières, trafic, …). Enjeu spécifique de la phase d'exploitation **:** Pas d'enjeu significatif.	Moyen	Non significatif
Voisinage industriels	Pas d'industrie lourde à proximité de la zone de projet. Seuls des petites entreprises ou des commerces de proximités sont présents. Pas d'agriculture.	Non significatif	Non significatif
Circulation routières	Trafic moyen sur la rue Gaston Berger (9 000) et le boulevard Trollat (5 200). Trafic très important sur les boulevards Romain Rolland et Paul Claudel (>130 000). Enjeu spécifique de la phase de chantier : Enjeu lié à l'accessibilité et à la sécurisation de la zone de projet. Enjeu spécifique de la phase d'exploitation **:** Enjeu lié à l'augmentation de la circulation et de la demande en place de stationnement.	Faible	Moyen
Environnement sonore	La zone de projet est en périphérie des grands axes de circulation. Le projet n'est pas situé dans une zone à fortes émissions sonores. Enjeu spécifique de la phase de chantier : Enjeux liés à la gêne engendrée par les travaux. Enjeu spécifique de la phase d'exploitation **:** Enjeu lié à l'augmentation de la circulation.	Moyen	Faible
Environnement lumineux	Fortes pollution lumineuses (environnement urbain, axes de circulation).	Faible	Faible
Document d'urbanisme			
Documents d'urbanisme	Zonage UT3 du PLU de Marseille : « Tissus discontinus de types collectifs denses et/ou à densifier » et plus particulièrement zonage de « rénovation urbaine ».	Non significatif	Faible
Planification et Gestion de l'Eau	Compatibilité à étudier vis-à-vis du : • SDAGE Rhône - Méditerranée • Contrat de rivière de l'Huveaune	Moyen	Moyen
Risque naturel et technologique			
Risques naturels	Pas d'exposition particulière aux risques naturels. Le projet est situé dans une zone faiblement à moyennement exposée vis-à-vis des risques de mouvement de terrains.	Non significatif	Faible
Risques technologiques	Pas d'exposition particulière aux risques technologiques.	Nul	Nul

Tableau 5 : Synthèse des enjeux environnementaux

Aucun enjeu majeur n'a été identifié.